

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	3 juillet 2023
Numéro	23.239	Heure	

Auteur-e(s) : Commission Démocratie cantonale	Lié à (facultatif) : ad 23.613
Titre : Éducation civique dans les écoles du canton	
Contenu : Nous demandons au Conseil d'État d'améliorer l'éducation civique dans les écoles du canton (niveaux obligatoire et postobligatoire) dans le but d'augmenter la participation aux votations et élections.	
Développement (facultatif) : Plusieurs experts sont intervenus lors des travaux de la commission Démocratie cantonale. Ces derniers ont formellement établi que la tranche des 18-25 ans vote très peu comparativement à d'autres tranches d'âge. Si les spécialistes n'ont pas donné de formule magique susceptible d'améliorer miraculeusement et significativement les taux de participation des jeunes aux votations et aux élections, ils ont quand même suggéré qu'une bonne instruction civique, adaptée et en lien avec l'actualité, était fondamentale pour les citoyen-ne-s en devenir. Il a ainsi été convenu qu'un accent particulier devait être mis sur l'éducation civique dans les écoles obligatoires, les lycées et les écoles professionnelles du canton. Pour ce faire, la commission Démocratie cantonale recommande d'analyser la pertinence des points ci-dessous : <ul style="list-style-type: none">– adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire en les rendant si possible plus ludiques ;– renforcer la collaboration avec des organisations telles que YES ou Discuss'it afin de familiariser les jeunes au débat et à la chose publique ;– réintroduire le programme « CinéCivic » (ou analogue) dans les écoles ;– organiser et faciliter des visites du Grand Conseil (ou d'autres parlements) par les élèves, avec la possibilité de créer un objet parlementaire ;– réintroduire des Sessions des jeunes ;– favoriser l'information non formelle par la « gamification » par exemple ;– créer du contenu pédagogique avec du matériel de vote ressemblant à celui utilisé lors des votations, afin de « dédramatiser » le premier vote des jeunes ;– faciliter la venue de député-e-s ou autre personnel politique dans les classes du canton pour proposer des points de vue différents sur des objets de votation et/ou expliquer le rôle des parlementaires et des institutions politiques. Le Conseil d'État n'est pas tenu de respecter le délai de six mois pour la mise en œuvre.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :